

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 23 novembre 2022

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- M. Yvan SCHMITT, Provisieur,
- Mme Eve LUBIN, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE (via Zoom),
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- M. Antoine BERTOUT, Président du Bureau de l'APE,
- Mme Nathalie MONNIER Trésorière du Bureau de l'APE,
- M. Matthieu REYNAUD, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Jana THUAUD, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Laurence BARRET, représentante des enseignants du secondaire,
- Mme Claudia MAMBE GNANDJUE, représentante des enseignants du secondaire.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, membre du Bureau de l'APE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Marine SIMON, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 14h30

Heure de fin : 16h

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation du compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2022
3. Déclarations de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finances
5. Commission Communication
6. Commission RH
7. Commission Cantine
8. Commission AES
9. Commission Travaux
10. Commission Transports
11. Divers
12. Date de la prochaine Réunion plénière avec les membres du Bureau de l'APE

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 OCTOBRE 2022

Le compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

4. COMMISSION FINANCES

M. MONIER présente les éléments de la commission finance, qui a travaillé à chiffrer les indications énoncées lors de la dernière Réunion plénière avec le Bureau de l'APE. Comme annoncé lors de cette plénière du 30 septembre, la situation observée à ce stade est globalement supérieure aux attentes. En effet, les niveaux d'effectifs élèves sont plus importants (972 élèves à ce jour), et le niveau de recettes prévu au budget 2022 est déjà certain d'être réalisé.

Dépenses :

Le niveau des dépenses suit son évolution habituelle depuis le début de l'année. A noter un dépassement sur les achats, principalement dû à l'achat des tests ATK et à l'augmentation des dépenses liées à la maintenance. En enlevant la subvention de l'AEFE, ce dépassement est de presque 500 000 THB. On relève que l'écart du premier semestre a été réduit d'1 million de THB sur le troisième trimestre.

La sous-traitance et les services extérieurs présentent une économie sur ce trimestre, et les autres services extérieurs (transport, missions d'audit, paie externalisée, etc.) sont parfaitement dans les prévisions de réalisation. Les impôts et taxes ont un léger décalage mais qui est dû à un problème de cadencement des dépenses.

La masse salariale est excédentaire de 9 millions de THB, ce qui s'explique par le fait qu'une indemnité de départ à la retraite avait été prévue mais ne sera pas versée cette

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

année. Cela a un effet également sur les recettes avec un déficit de recettes (reprise sur provisions) en moins de 9 millions, ce qui revient à dire que cela n'a pas d'impact budgétaire.

Les autres charges de gestion courante comprennent les factures AEFE concernant le personnel résident, qui ont un impact important dans le budget. Or à ce jour nous ne disposons pas de la facture définitive qui aura un impact important étant donné que l'AEFE a un système de paiement provisionnel en trois fois tout au long de l'année avec une facture définitive en décembre. Cette facture définitive aura un impact d'autant plus important cette année qu'il y a eu une revalorisation de la valeur du point pour les fonctionnaires au 1er juillet de 3,5%. Il est estimé que cela aura un impact de 500 000 THB sur cette année 2022, et 1 million de THB en 2023.

Dans les charges exceptionnelles, on peut noter la diminution du THB par rapport à l'Euro, qui dans les jeux d'écriture comptable avec l'AEFE amène un écart de change en faveur du LFIB.

Nature de charges	1ER SEMESTRE PREVU	1ER SEMESTRE Exécuté	Ecart semestre	3EME TRIMESTRE PREVU	3EME TRIMESTRE REALISE	Ecart 3ème trimestre	Ecart total depuis le 1er janvier 2022	Taux d'exécution
Achats								
TOTAL	9,382,500.00	11,853,263.12	-2,470,763.12	4,353,000.00	3,388,633.00	964,367.00	-1,506,396.12	110.97%
Soustraction et services extérieurs								
TOTAL	13,396,000.00	13,128,242.81	267,757.19	1,799,000.00	1,659,305.03	139,694.97	407,452.16	97.32%
Autres services extérieurs								
TOTAL	13,925,394.00	13,582,138.77	343,255.23	3,743,346.00	4,092,172.66	-348,826.66	-5,571.43	100.03%
Impôts et taxes et versement assimilés								
TOTAL	328,000.00	1,013,125.54	-685,125.54	766,000.00	211,265.00	554,735.00	-130,390.54	111.92%
Charges de personnel (contrats locaux)								
TOTAL	76,843,883.32	76,997,252.07	-153,368.75	44,957,669.66	35,751,075.16	9,206,594.50	9,053,225.75	92.57%
Autres Charges de gestion courante								
TOTAL	78,778,860.00	75,730,506.19	3,048,353.81	26,119,030.00	22,245,760.76	3,873,269.24	6,921,623.05	93.40%
Charges financières								
TOTAL	330,000.00	108,161.85	221,838.15	0.00				
Charges exceptionnelles								
TOTAL	0.00	2,589,085.51	-2,589,085.51	0.00	-1,699,180.18	1,699,180.18	-889,905.33	#DIV/0!
Dotations aux amortissements et provisions								
TOTAL								0.00
TOTAL GENERAL	192,984,637.32	195,001,775.86	-2,017,138.54	81,738,045.66	65,649,031.43	16,089,014.23	14,071,875.69	94.88%

Compte tenu de ces éléments exceptionnels, pour l'instant l'écart reste positif sur la période.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Recettes :

Pour les recettes, les points d'appui recherchés dans la construction du budget 2022 ont bien fonctionné (ouverture d'une sixième classe à la maternelle, augmentation du public thaïlandais). Le niveau des recettes prévu au budget sera réalisé, avec un écart de 16 millions de THB supérieur à la prévision. Les activités annexes sont en augmentation (location du parking).

On a donc un excédent pour les recettes de 12,396,938 THB au 30/09. Il reste bien sûr la fin de l'année et les opérations d'inventaire, mais le déroulé pour le moment est meilleur que prévu. M. MONIER estime très probable un excédent sur la fin de 2022.

Nature des recettes	1ER SEMESTRE PREVU	1ER SEMESTRE Exécuté	Ecart semestre	3EME TRIMESTRE PREVU	3EME TRIMESTRE REALISE	Ecart 3ème trimestre	Ecart total depuis le 1er janvier 2022	Taux d'exécution
Prestations de services								
	205,327,092.00	207,590,715.55	2,263,623.55	126,500,688.00	141,057,573.26	14,556,885.26	16,820,508.81	105.07%
TOTAL								
Autres produits des activités annexes								
	1,720,000.00	3,114,175.91	1,394,175.91	170,000.00	48,049.33	-121,950.67	1,272,225.24	
TOTAL								
Subventions et dons								
	24,778,546.00	24,778,546.00	0.00	16,519,030.00	16,519,030.00	0.00	0.00	
TOTAL								
Produits financiers								
TOTAL	350,000.00	363,149.00	13,149.00	0.00	954.60	954.60	14,103.60	
Produits exceptionnels								
TOTAL								
Reprises sur provisions pour risques et charges								
TOTAL				8,300,000.00	2,590,100.68	-5,709,899.32	-5,709,899.32	
TOTAL GENERAL	232,175,638.00	235,846,586.46	3,670,948.46	151,489,718.00	160,215,707.87	8,725,989.87	12,396,938.33	

Investissements :

Pour les investissements sur le mobilier, le coût du remplacement des tables et des chaises de la cantine de la maternelle avait été surévalué, une marge de 1,107,106 THB a donc été dégagée.

Le budget prévu de dépenses en investissement pour le matériel informatique n'a pas été intégralement utilisé au 30/09 (la livraison et la mise en place du logiciel comptable est en cours).

Un investissement en matériel de transport a été réalisé à hauteur de 124,050 THB pour doter le coursier du LFIB d'une moto de fonction.

A noter également d'autres investissements qui n'avaient pas été prévus au budget (installation d'une alarme incendie supplémentaire, achat d'un nouveau set de caméras de surveillance, etc.).

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Concernant les travaux de mise en sûreté, l'octroi d'une subvention de l'AEFE a permis de tous les réaliser, et des travaux complémentaires de mise en sûreté ont été financés par l'établissement dans la continuité des préconisations formulées.

Au 30-09-2022, un volume de 4 millions de THB d'investissements étaient encore en cours de déploiement livrés (logiciels comptable et RH, suite et fin des travaux du PPMS, jeux à l'école maternelle).

Le budget global d'investissement de 7,547,700 THB est dépassé, et si l'on enlève la subvention investissements AEFE il y a un écart de 2,419,676 THB, dépassement qui avait été demandé et accordé au mois de juin dernier compte tenu du bon avancement de l'abondement des fonds propres pour le projet LFIB 2032.

Les parents élus au Bureau de l'APE avaient prévu quelques questions et remarques sur les aspects financiers.

Le produit d'1 million de subvention AEFE n'apparaît pas dans les comptes à fin septembre 2022. À fin octobre, peuvent-ils être incorporés dans la présentation ?

Le DAF répond qu'il y a deux parties dans la subvention AEFE : une en investissement (1,554,471 THB) et une pour des dépenses de fonctionnement (tests ATK pour un peu plus d'1 million de THB). Au total, l'AEFE a versé 73 000 €, soit 2,7 millions de THB. Cela nécessite en comptabilité d'affecter une subvention en investissement et une en fonctionnement. L'affectation en subvention d'investissement a des conséquences sur lesquelles un travail est en cours avec le cabinet d'audit (principe de neutralisation de l'amortissement de l'investissement financé par subvention publique en comptabilité publique). Il y a donc un décalage dans l'intégration de la subvention en attendant les réponses du cabinet d'audit, mais cela sera fait avant le 31 décembre.

Nous pensons que les écarts de change devraient être prévus au budget 2023 (risque et avenir incertain).

Le DAF est d'accord avec cette préconisation. Il rappelle la situation difficile du LFIB, qui était en déficit de 16 millions de THB en 2020, et de 13 millions de THB en 2021. Les marges de manœuvre pour constituer des provisions pour prévoir les écarts de change étaient très minces. Cela pourra être mis en place soit sur le budget réalisé 2022 soit sur le budget 2023.

Qu'en est-il du suivi de la dette (impayés) ?

Il faut aussi une provision pour les impayés. Car contrairement aux risques d'écarts de change, il est certain qu'il y aura des impayés tous les ans. Le DAF remercie d'ailleurs le poste diplomatique, le Proviseur et le School manager de tous leurs efforts pour réduire ces impayés. Le DAF remercie particulièrement sa collaboratrice Khun KING pour le travail délicat qu'elle est amenée à conduire auprès des familles qui ne sont pas toujours très courtoises à son endroit.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le DAF distingue dans ces impayés deux cas :

- Les familles qui ont quitté l'établissement soit car les élèves étaient en fin de cursus, soit parce qu'ils n'ont pas été autorisés à se réinscrire à cause de leurs impayés. Cela concernait 22 dossiers, et sur ce chiffre 20 ont été récupérés. Le DAF précise que le taux de non recouvrement est de 1,5% (contre 7% à sa prise de poste). Sur les 5 millions de THB restants d'impayés, deux familles s'engagent à honorer leurs dettes sur un échéancier très long (ce qui représente 300 000 THB). Pour les autres familles, elles ont été contactées pour savoir si elles étaient encore en Thaïlande. La prochaine étape sera de faire appel à un avocat pour le recouvrement des dettes de ces familles là.
- C'est une situation différente pour les retards de paiement. Le point de situation au 22 novembre pour les élèves scolarisés est à 24,650,000 THB de personnes qui sont en retard de paiement. Ce ne sont pas des impayés au sens strict, mais des familles qui ont dépassé la date de 30 jours après envoi de la facture. Les relances sont en cours, et des pénalités de retard pourront être appliquées.

Il y a dans ces retards de paiement des difficultés avec certains dossiers pour lesquels se sont les entreprises employeuses des parents qui paient les frais de scolarité. Mais le DAF rappelle que le LFIB ne contractualise pas avec les entreprises ou les organismes publics, quels qu'ils soient, du reste même pas avec l'Ambassade de France, mais bien avec les parents.

De même pour les abattements ou exonérations sur les frais de scolarité, ceux-ci ne sont accordés qu'aux parents. Il n'y a pas d'abattement possible ou d'exonération pour des parents qui n'auraient pas un lien juridique avec le LFIB (employeur de ses personnels en contrat local) que ce soit une entreprise, un organisme public voire l'Ambassade de France.

Certains parents demandent des facturations spécifiques, le service comptabilité du LFIB est prêt à accompagner les familles mais ne peut pas contourner ses processus internes.

Mme MONNIER demande si ce montant de 24,650,000 de THB de retard de paiement est similaire aux situations à même date d'avant Covid. Le DAF répond qu'il n'a pas eu le temps de vérifier cet aspect effectivement. Il ajoute qu'à ce jour les montants des frais de scolarité appelés au titre du Trimestre 1 ont été réglés à 80 %.

Qu'en est-il de la construction du suivi des investissements avec la commission travaux (rétro planning sur 3 ans, coûts associés, priorités Hygiène et Sécurité, etc.) ?

Le DAF répond que cela sera discuté avec la commission travaux, afin de définir les priorités, planifier et séquencer de manière à pouvoir mieux piloter les investissements.

Les parents élus au Bureau de l'APE souhaiteraient avoir accès au Bilan 2021 et au Bilan 2022.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Le DAF répond que les bilans financiers sont consultables dans son bureau mais qu'ils ne sont pas diffusables.

L'atterrissage 2022 et la construction budgétaire 2023 pourront-ils être envoyés avant la commission finances du 30 novembre ?

Le DAF répond qu'il faut y intégrer les éléments en attente de l'AEFE, qui peuvent avoir un impact sur la facturation des résidents et donc ensuite sur la construction du budget. Il va essayer de transmettre ces éléments avant la réunion de la commission finances du 30 novembre mais il y a déjà une charge de travail importante sur cette période.

Mme BARRET demande quels sont les enjeux du nouveau statut des résidents sur la première année. Le DAF répond que la première question est de savoir ce qui va devoir être pris en charge par l'établissement, puis d'avoir les différents éléments pour les calculs des avantages familiaux, des évolutions en fonction de l'ancienneté, etc.

La prochaine commission finances aura lieu le 30 novembre.

M. REAUD commente que le but de la réunion plénière mensuelle avec le Bureau de l'APE est de rapporter à tous les membres présents le travail effectué au sein de chacune des commissions dans le mois écoulé depuis la réunion précédente. Bien que les questions posées soient pertinentes et utiles au travail de la construction du budget, il aurait été souhaitable d'avoir ces échanges dans le cadre de la commission finances, soit durant les réunions ou par email, plutôt que lors de cette réunion plénière.

5. COMMISSION COMMUNICATION

Concernant l'appel d'offres pour le site internet, M. REYNAUD remarque que celui-ci n'a pas été lancé alors qu'il avait été prévu avant les vacances.

M. REAUD informe les membres que la commission communication a discuté de la réalisation d'une vidéo promotionnelle du LFIB, trois devis ont été reçus.

Un autre sujet évoqué est l'utilité ou non d'avoir un Line officiel du LFIB comme canal de transmission des informations du LFIB aux parents, cette option est en cours d'étude par la responsable de la communication.

M. BERTOUT évoque la volonté de l'APE de réaliser un sondage auprès des parents sur leurs attentes et priorités pour 2023, à l'image de ce qui avait été réalisé les années précédentes. M. REAUD rappelle qu'en 2020 une enquête sur les aspects de communication avait été réalisée auprès des parents et avait généré beaucoup d'attentes. Si une enquête était à nouveau diffusée, il faudra aussi anticiper un travail de traitement des réponses et un plan d'action à entreprendre et suivre. Ce point sera discuté en commission communication.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

6. COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

M. FENART informe les membres que le contrat de Mme LY (MSB) va prendre fin à la fin de sa période d'essai. Une nouvelle enseignante, Mme CARA, a été recrutée et prendra ses fonctions le 1er décembre.

Mme GERMISHUYS a dû partir précipitamment suite à une urgence familiale. Un recrutement en urgence a été organisé et une enseignante qualifiée et déjà présente à Bangkok a été recrutée en remplacement pour 4 semaines. Il s'agit de Mme SCOTT.

M. BERTOUT souhaite faire un retour sur les trois jours d'EAD pendant l'APEC.

M. REYNAUD fait remonter les remarques des parents qui, pour certains, ont trouvé qu'il y a eu peu d'heures de cours en Zoom et peu d'activités données par les enseignants pendant ces trois jours, avec certaines heures de cours pour lesquelles il n'y avait rien du tout.

M. SCHMITT rappelle que la réunion avec les membres du bureau de l'APE n'est pas l'instance appropriée pour évoquer ces points qui relèvent du pédagogique et donc des échanges avec les parents élus au Conseil d'établissement.

Afin de ne pas bloquer la parole, M. SCHMITT répond néanmoins pour rappeler que le LFIB a choisi de ne pas demander aux élèves d'être devant un écran en permanence pendant l'EAD, mais de consacrer 70% du temps en synchrone et le reste en activités asynchrones. Il souligne également la rapidité d'adaptation des enseignants compte tenu de l'annonce tardive du passage en EAD, avec seulement 1 jour et demi de préparation, alors qu'ils avaient en même temps leurs cours à assurer en présentiel. Il reconnaît des disparités en fonction des classes, mais affirme qu'à chaque heure de cours il y a eu du travail donné à faire aux élèves et conteste le fait qu'il n'y ait rien eu du tout.

Mme MAMBE GNANDJUE rappelle que ce n'est pas parce qu'un professeur fait un Zoom qu'il travaille plus qu'un professeur qui donne à faire du travail asynchrone. Elle ajoute que certains élèves ont considéré aussi que comme on était en EAD, il n'y avait pas cours.

M. SCHMITT précise qu'il a envoyé le vendredi après-midi un mail de remerciements à tous les personnels pour leur adaptation et réactivité.

7. COMMISSION CANTINE

Mme THUAUD a visité la cantine de la maternelle le 10 novembre et la cantine du primaire le 15 novembre. Elle a fait des observations en se concentrant sur l'hygiène, le plan de gestion de la nourriture, la formation sur la manipulation des aliments et le gaspillage alimentaire. Ces points seront discutés lors de la prochaine réunion de la commission cantine.

Le prochain évènement est la réunion de présentation de la cantine et d'Epicure aux familles qui aura lieu le 7 décembre à 8h30. Une réunion de la commission cantine est prévue le 24 novembre pour préparer cette rencontre. M. REAUD enverra une invitation aux familles 14 jours avant cette date.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Mme MAMBE GNANDJUE demande si les élèves sont interrogés sur ce qu'ils pensent de la cantine. M. FENART lui répond que cette année a été mis en place un conseil des élèves du CP au CM2, et le premier sujet que les élèves ont souhaité aborder au sein de ce conseil est la cantine. La cheffe d'Epicure propose également d'organiser une enquête auprès des élèves sur ce qu'ils préféreraient comme soupe, car il y a beaucoup de gaspillage de soupe. L'idée d'une boîte à suggestions disponible à la sortie de la cantine a été discutée en commission cantine et sera mise en place. Une rencontre entre la cheffe d'Epicure et le CVL est également prévue. M. SCHMITT rappelle qu'un travail a été mené l'an dernier sur les portions servies de manière à réduire le gaspillage.

Pour rappel, la cantine est obligatoire jusqu'à la 3ème et devient facultative pour les lycéens.

M. REAUD ajoute que la commission cantine est chargée de superviser le Café di Maria, qui n'est pas accessible aux collégiens sauf à la pause de l'après-midi. Dans le cadre du projet E3D, il y a également un accompagnement mis en place pour le Café di Maria sur un remplacement graduel des gobelets et des couverts en plastique vers des solutions plus écologiques. Mme BARRET fait remarquer que l'utilisation d'ustensiles écologiques devrait être un point inscrit dans l'appel d'offres du prestataire du kiosque, pour éviter d'avoir à demander à chaque fois des évolutions en ce sens.

Mme MAMBE GNANDJUE et M. REYNAUD alertent sur le fait que des aliments de consommation type sandwichs contenant de la charcuterie et du fromage vendus au kiosque devant l'entrée du LFIB ne sont pas conservés de manière réfrigérée mais restent dehors dans la chaleur, ce qui peut être dangereux pour la santé.

8. COMMISSION AES

Il n'y a pas eu de commission AES pour le moment. M. FENART propose qu'une commission se réunisse soit avant les vacances de décembre soit à la reprise en janvier afin de prévoir les activités du semestre prochain.

M. BERTOUT demande s'il serait possible d'intégrer l'AS dans cette commission AES, car il n'y a aucune plateforme pour l'APE pour discuter de l'AS malgré que ce soit un dossier important. M. SCHMITT répond que l'AS est une association au sein de l'établissement, avec des élèves faisant partie du bureau. M. REAUD précise que l'Association Sportive est définie par des textes de l'Education Nationale et est dans un versant pédagogique, contrairement à la nature extrascolaire des AES.

9. COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux a décidé d'inviter des membres de l'APE pour observer les exercices lors de prochains exercices d'évacuation incendie. A l'image de l'an dernier, où un membre

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

du Bureau de l'APE était invité à venir observer les contrôles de mesures de pollution dans les salles de classe.

Une visite a été organisée avec des membres de la commission travaux, qui a été l'occasion de passer en revue les différents besoins de maintenance et de petits travaux pour ensuite les intégrer dans le plan budgétaire 2023.

Des études de solutions à mettre en place sur plusieurs sujets pour lesquels il est nécessaire de contracter un prestataire extérieur ont été réalisées (inondations du parking, problématique des pigeons sur le bâtiment du secondaire).

M. BERTOUT demande à ce qu'il soit prévu une enveloppe dans la construction du budget 2023 pour des travaux d'expertise contre les problèmes d'inondations, en particulier du parking. M. MONIER répond que c'est le cas.

10. COMMISSION TRANSPORTS

M. BERTOUT souhaite faire un point sur la facturation de la location du parking à Blue Jade. Le DAF répond qu'il y a eu de nombreux échanges avec Blue Jade, car il fallait déterminer des règles de facturation qui soient pérenne dans le temps. Une première liste de 75 véhicules a été envoyée par Blue Jade, et une facturation du LFIB a été faite sur cette base. Suite à cette facturation, Blue Jade a envoyé une nouvelle liste de 66 véhicules. Cela a donné lieu à la fabrication de 66 macarons qui vont permettre de faire un suivi des véhicules présents dans le parking et de tarifer au plus juste.

M. BERTOUT demande ensuite à ce que soit faite une réponse à Blue Jade, après les échanges entre la société et certaines familles qui ont reçu des menaces d'exclusion du service suite à des incidents.

11. DIVERS

Aucune question diverse n'est proposée.

12. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE est fixée au 7 décembre 2022 à 14h. La réunion sera suivie par la réunion du groupe de travail "LFIB 2032".

Le CA du LFIB aura lieu le 13 décembre.